

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MARS 2014 20H45

DATE DE CONVOCATION : 28 février 2014

DATE D’AFFICHAGE : 20 mars 2014

PRESENTS : M. BOUTEILLE, Mrs ROUILLON, GASTELLIER, Mme MIOT, Mme GREHIER, M. ROUSSEREAU, M. LYONNET, M. POCHON, Mme BODRIK

ABSENTS EXCUSES : M. TUIZER (pouvoir est donné à M. BOUTEILLE), Mme LABORDE

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MIOT

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - Vote du taux des 4 taxes - Vote des comptes administratifs 2013 de la M14- M49 et CCAS - Approbation des comptes de gestion du percepteur - Présentation et vote des budgets primitifs 2014 de la M14- M49 et CCAS - Subventions 2014 - Renouvellement des délibérations annuelles – Délibération pour ramassage des containers - Rapport sur la gestion de l’eau 2013 - Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

1) - URBANISME :

Le 05/02/14 - M. LEUILLET, rue du Fief, dépôt d’une déclaration préalable pour pose de panneaux solaires. Dossier instruit par les bâtiments de France (demande de pièces complémentaires le 1^{er} mars).

Le 18/02/14 - M. TOSIN, 1 rue Charles de Gaulle, dépôt d’une déclaration préalable pour changement des ouvrants bois par de l’alu + changement des vélux par des modèles confort, autorisation de la commission d’urbanisme du 22 février 2014.

2) - VOTE DU TAUX DES 4 TAXES 2014 :

Pour la préparation du budget primitif nous avons reçu le document fiscal concernant les 4 taxes, (en 2003 nous avons augmenté le taux de chaque taxe de 0,5%).

Les membres présents et représentés du conseil municipal, à l’unanimité, décident de maintenir les taux 2013 pour l’année 2014.

Les taux communaux sont :

<u>Taux communaux</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Taxe d’habitation	16,05%	16,05%
Taxe foncière sur le bâti	13,04%	13,04%
Taxe foncière sur le non bâti	31,07%	31,07%
Cotisation foncière entreprise (ancienne taxe professionnelle)	18,62 %	18,62%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité vote les taux pour l’année 2014 pour une recette fiscale de 164.299 €.

3) - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

a) - Présentation et vote du Compte Administratif M14 – 2013

Monsieur ROUILLON François, Président de séance donne lecture par article des résultats 2013 qui sont les suivants :

Budget Principal :

Excédent de fonctionnement :	424.802,57 €
Excédent d'investissement :	69.453,31 €

EXCÉDENT TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL : 494.255,88 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, VOTE, le compte administratif de la M.14 tel qu'il est présenté.

b) - Présentation et vote du Compte Administratif M49 (gestion de l'eau) 2013

Budget Annexe

Excédent d'exploitation :	29.678,91 €
Déficit d'investissement :	7.018,75 €

EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE : 22.660,16 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, VOTE, le compte administratif de la M49 tel qu'il est présenté.

c) - CCAS " centre communal d'action social "

M. le maire informe des résultats du CCAS :

Résultat du compte administratif 2013

Dépense :	0 €
Recette :	0 €

Reprise excédent 2013 : 3277,36 €

Résultat de clôture 2013 : excédent de fonctionnement de 3277,36 €

4) - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR 2013 :

Les comptes de gestion présentés par M. le percepteur pour la M14, la M49 et le CCAS étant conformes aux comptes administratifs, sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) - REPRISE DES RESULTATS 2013 :

M14 - (Budget principal communal)

Excédent de fonctionnement :	424.802,57 €
Excédent d'investissement :	69.453,31 €

EXCÉDENT TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL : 494.255,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote et autorise la reprise de l'excédent de fonctionnement de 424.802,57 € et de l'excédent d'investissement de 69.453,31 € de la M14 2013 au Budget Primitif 2014.

M49 - (service de l'eau)

Excédent d'exploitation :	29.678,91 €
Déficit d'investissement :	7.018,75 €

EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE : **22.660,16 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'affectation d'une somme d'un montant de 7.018,75 € pour la régularisation du déficit d'investissement au budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote et autorise la reprise totale de l'excédent d'exploitation de la M49 2013 de 22.660,16 € au Budget Primitif 2014.

CCAS

Excédent de fonctionnement de 3277,36 €
(Le CCAS ne présente pas de section d'investissement)

Les membres présents du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, votent et autorisent la reprise totale de l'excédent de fonctionnement du CCAS 2013 de 3277,36 € au Budget Primitif 2014.

6) - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 :

Présentation et vote par chapitre du budget primitif M14:

Section de fonctionnement

Dépenses	638.933,57 €
Recettes	638.933,57 €

Section d'Investissement

Dépenses	108.000,00 €
Recettes	108.000,00 €

Budget primitif M49 :

Présentation et vote par chapitre du budget primitif M49:

Section d'exploitation

Dépenses	55.997,16 €
Recettes	55.997,16 €

Section d'Investissement

Dépenses	32.003,64 €
Recettes	32.003,64 €

Délibération pour la M49 :

M. le Maire expose au conseil municipal, qu'afin d'équilibrer la section d'investissement, il faudrait effectuer un transfert d'une somme de 4614,89 € de la section d'exploitation du compte de dépenses 023 "virement à la section d'investissement", vers le compte de recettes en investissement 021 "virement de la section d'exploitation "

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise ce transfert.

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, les budgets primitifs par chapitre, M14 et M49 de l'année 2014, tels qu'ils sont présentés.

Budget primitif CCAS - 2014 :

Présentation et vote par chapitre du budget primitif du CCAS

Section de Fonctionnement

Dépenses	3277,36 €
Recettes	3277,36 €

Les membres présents du CCAS, votent, à l'unanimité, le budget primitif par chapitre du CCAS de l'année 2014, tel qu'il est présenté.

7) - RENOUELEMENT DES DELIBERATIONS ANNUELLES :

a) Prime personnel communal :

En date du 5/02/1993, le conseil municipal a pris une délibération accordant au personnel communal une prime annuelle payable semestriellement d'une valeur d'un 13^{ème} mois. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, de reconduire cette prime pour 2014.

b) Indemnité Percepteur :

Par arrêté interministériel du 12/12/1983, une indemnité de conseil est allouée au receveur municipal, le conseil municipal décide de reconduire à taux plein cette indemnité pour 2014 (en 2013 il lui a été versé 287,78 €)

d) Participation cantine scolaire :

Tarifs au 1^{er} janvier 2014 :

Enfants de Boissy-aux-Cailles :	3,89 € (3,85 en 2013)
Enfants de la Chapelle la Reine :	2,77 € (2,74 en 2013)

La différence de 1,12 € est prise en charge par la commune à 75% : soit par enfant et par repas 0,84 €.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du conseil, décident de reconduire pour l'année 2014 la participation aux frais de cantine.

M. le Maire précise que la somme versée pour l'année 2013 a été de 1374,48 € pour 1656 repas et 14 enfants concernés.

8) - DELIBERATION POUR AUTORISER LE RAMASSAGE DES BORNES :

Pour que le SIREDOM puisse intervenir pour le ramassage des bornes qui nous appartiennent et qui sont situés sur le domaine public il convient de prendre une délibération pour autoriser le prestataire à collecter les verres.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du conseil, autorisent le SIREDOM à effectuer le ramassage.

9) - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2014 :

M. le maire donne lecture des différentes demandes :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil présents et représentés décident d'attribuer pour l'année 2014 les subventions aux associations suivantes :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Club cyclo tourisme	500	150
FNACA	80	100
L'amicale des aînés ruraux	120	150
Association sportive du collège	50	50
Secours catholique	50	50
Téléthon		100

10) - RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la gestion de l'eau de 2013 (juillet 2012 à juillet 2013) ce rapport sera affiché pendant un mois et adressé à M. le Préfet.

11) - DEROGATION SCOLAIRE :

M. le maire donne lecture d'un courrier reçu de la commune de Thomery concernant une demande de dérogation scolaire avec participation.

Les membres présents et représentés du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, REFUSENT de verser une participation l'école de nos enfants se trouvant à la Chapelle la Reine.

12) - RENOUELEMENT CONTRAT SACPA :

M. le maire informe que notre contrat avec la SACPA qui assure la capture et le ramassage des animaux errants sur la voie publique arrive à échéance le 30 juin 2014, un nouveau contrat pour 3 ans nous est adressé au tarif de 418,54€ (386,19€ en 06/2011) pour les communes de – de 500 habitants.

A noter que le prix est révisable chaque année pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques, la rémunération sera révisée proportionnellement à l'indice de variation du coût horaire du travail.

Les membres présents et représentés du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent de renouveler le contrat aux conditions ci-dessus et autorisent M. le Maire à signer les conventions.

13) - DIVERS :

a) ORGANISATION ELECTIONS.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40

Le maire,

Erick BOUTEILLE